

REPORT OF THE MEETING TO INTEGRATE THE INDICATIVE LISTS OF CULTURAL PROPERTIES
PRESENTED BY THE F.R.G., FRANCE, GREECE, ITALY, PORTUGAL, SPAIN AND SWITZERLAND

Paris, ICOMOS, 19 - 20 April 1983

A double objective motivated the meeting organized by ICOMOS within the framework of the studies requested by the World Heritage Committee :

- the analysis of the various indicative lists prepared by the European countries, which have been convoked on this occasion, to avoid propositions which would be of a repetition nature,
- to elaborate , in so far as it would be possible, a document which would propose new approaches for the nomination of cultural properties to the World Heritage List.

PARTICIPANTS :

SPAIN : Mr Bassegoda Nonell
Mr Gonzalez Valcarcel
Mr Saez Aragonès
Mr Gonzalez-Capitel
Mr Merino de Caceres

FRANCE : Mr Rozat
Mr Enaud

GRECE : Mrs Delinikola
Mrs Kouvela

ITALY : Mr Borsi
Mr Lolli-Ghetti

PORTUGAL : Mr Castro Lobo
Mr Monjardino
Mr Durao

F.R.G. : Mr Bornheim gen. Schilling
Mr Caspary

SWITZERLAND : Mr Keller

UNESCO : Mrs Raidl, Division of Cultural Heritage

ICOMOS : Mr Parent, President
Mr Pressouyre, Coordinator of ICOMOS for the Convention
Mr Leblanc, Secretariat
Mrs Savatier, Secretariat

RECOMMENDATIONS

Preamble : The World Heritage List may not be composed of the sum of the various national indicative lists.

It should be noted that ICOMOS is at the disposition of the States for purposes of consultation. Nevertheless, the States should submit their list to the World Heritage Committee.

- 1°) The countries cited above first submitted the indicative lists of cultural properties which they had compiled at the request of the World Heritage Committee as exploratory lists between 1980 and the present.
- 2°) These countries agreed that these lists showed large disparities but that each one presented certain particular orientations worthy of consideration within the framework of a global examination of the entirety of these heritages represented at the meeting.
- 3°) These countries acknowledged that, depending on the case, an internal distribution had been arrived at based on the following factors :
 - geographical
 - historical
 - typological (by the nature of the property)

These countries agreed that none of these factors should be excluded to the advantage of the others, but the three factors should determine the contents of each of these lists.

- 4°) These countries acknowledged, moreover, that a typology (by the nature of the property) based on historic distribution would lead to the association of different properties on the lists, crossing national boundaries. ICOMOS welcomed suggestions formulated on the subject concerning the typological categories and their content, and it suggested comparative lists itself. The participants arrived at a broad consensus concerning the equivalent value of properties of each type.
- 5°) Besides these typological categories, which will lead to the elaboration of choices by several countries for each type of property, the decisive importance of certain fundamental ideas on which an important part of the list of each State would be based, was acknowledged, thus, favoring within the State, the dominant one or ones of its history, expressed by very characteristic cultural properties. A theme of this nature may be specific to one country but may also associate several countries.
- 6°) Thus, a two-fold exploration of objectives by types and by themes was defined. Within a broad type as, for example, antique properties of the Roman period, one would expect sub-themes to present themselves but with a very major concern for selectivity. Conversely, within a broad national or multi-national theme, sub-types of properties would be taken into consideration.
- 7°) Within the division of types of properties, it was necessary to make a major distinction between :

- on the one hand, the isolated monuments
- and, on the other, cities and complexes

Nevertheless, this division would sometimes appear arbitrary and correspond to a simple manner of presentation. In the past, several properties, geographically dispersed, but belonging to the same zone and united by their similarities, have been presented in a single file. (for example : the

Decorated Caves of the Valley of the Vezere and the Portuguese Forts and Castles of Ghana).

For properties closely related but dispersed over a wide area (the European cathedrals), it would be desirable to present them in associated files. This would avoid the repetitive nature of certain of the propositions for inscription.

- 8°) Concerning the cities, they may represent several typological categories as well as illustrating specific themes. It should be noted that the specific histories of countries differ and, for this reason, the number of these cities that might be submitted would vary and not always with respect to the relative weight of each country.
In this sense, Italy is noteworthy for its history and for its urban complexes which have thus far been spared from destruction.
- 9°) The criterion of authenticity will be considered along with the other dominant criteria. The authenticity refers not only to a single tradition of restoration, even though it may be that which is essentially set out by the Venice Charter.
Nonetheless, recent restorations which have not respected the Venice Charter could hardly be considered for inscription on the lists.
- 10°) The countries which will now revise their lists should be sensitive to adapting these to a general strategy which might be suggested by and, eventually, adopted by the World Heritage Committee. This strategy could lead the interested States to :
 - a) present their revised lists before any new file is submitted for a particular property
 - b) present such a list conforming to the typological, historical, geographical and thematic factors noted above
 - c) suggest two types of propositions corresponding to two levels of absorption of the definitive nomination files

One would thus arrive at two levels for the number of properties presented per country, a certain balance being sought at each level between countries, as a function of each country universally recognized comparative regulations.

- 11°) These lists would be submitted to ICOMOS for examination. After an exchange of views and their approval, these lists would be submitted to the World Heritage Committee and each country would, for the preparation of future individual files, conform with these.
- 12°) This strategy would lead ICOMOS to suggest to the World Heritage Committee, the adoption of more refined criteria and themes, which would facilitate a general approach.
- 13°) The aforementioned points were formulated during a meeting of the various European States which had already established their indicative lists. They must necessarily be extended to European countries having ratified the Convention, but having not yet submitted their lists, particularly the Eastern and Central European countries which have submitted, not lists, but numerous files which would lead to definitive inscriptions.

There will be a need to co-ordinate this policy with that of the other countries of the world.

RAPPORT DE LA REUNION POUR L'HARMONISATION DES LISTES INDICATIVES DES BIENS CULTURELS
PRESENTES PAR L'ESPAGNE, LA FRANCE, LA GRECE, L'ITALIE, LE PORTUGAL, LA R.F.A ET LA SUISSE

Paris, ICOMOS, 19 - 20 avril 1983

L'objet de la réunion, organisée par l'ICOMOS dans le cadre des études demandées par le Comité du Patrimoine Mondial, était double :

- analyser les différentes listes indicatives préparées par les pays européens, réunis à cette occasion afin d'éviter des propositions pouvant avoir un caractère répétitif,
- élaborer dans la mesure du possible, un document proposant de nouvelles orientations pour la soumission de biens culturels sur la liste du Patrimoine Mondial.

PARTICIPANTS :

ESPAGNE : M. Bassegoda Nonell
M. Gonzalez Valcarcel
M. Saez Aragonès
M. Gonzalez-Capitel
M. Merino de Caceres

FRANCE : M. Rozat
M. Enaud

GRECE : Mme Delinikola
Mme Kouvela

ITALIE : M. Borsi
M. Lolli-Ghetti

PORTUGAL : M. Castro Lobo
M. Monjardino
M. Durao

R.F.A. : M. Bornheim gen. Schilling
M. Caspary

SUISSE : M. Keller

UNESCO : Mme Raidl, Division du Patrimoine Culturel

ICOMOS : M. Parent, Président
M. Pressouyre, Coordonnateur de l'ICOMOS pour la Convention
M. Leblanc, Secrétariat
Mme Savatier, Secrétariat

RECOMMANDATIONS

Préambule : La Liste du Patrimoine Mondial ne peut être constituée par la somme des différentes listes nationales indicatives.

Il faut rappeler que l'ICOMOS est à la disposition des Etats pour consultation. Toutefois, les Etats doivent soumettre leur liste au Comité du Patrimoine Mondial.

- 1°) Les différents pays précités ont d'abord présenté les listes indicatives de biens culturels qu'entre 1980 et ce jour ils avaient déposées à la demande du Comité du Patrimoine Mondial à titre exploratoire.
- 2°) Ces pays ont convenu que ces listes présentaient de grandes disparités mais que chacune présentait des orientations particulières dignes d'être prises en considération dans le cadre d'un examen global concernant l'ensemble de ces patrimoines représentés à la réunion.
- 3°) Ces pays ont reconnu que selon le cas la préférence avait été donnée à une distribution interne de caractère :
 - soit géographique
 - soit historique
 - soit typologique (par nature de biens)

Ces pays ont convenu qu'aucune de ces présentations ne devrait être exclue au profit des autres, mais que cette triple présentation devrait affecter le contenu de chacune de ces listes.

- 4°) Ces pays ont reconnu que par ailleurs la typologie (par nature de biens) recouvrant la distribution historique devait conduire à associer les différents biens au sein des listes dépassant les frontières nationales. L'ICOMOS a recueilli les suggestions formulées à ce sujet quant aux catégories typologiques et quant au contenu, et il a lui-même suggéré des listes comparatives. L'ensemble des participants est arrivé à un large consensus concernant le niveau commun de la valeur des biens de chaque type.
- 5°) Outre ces catégories typologiques qui amènent à élaborer des sélections concertées par plusieurs pays sur chaque type de bien, il a été reconnu à l'inverse, l'importance décisive de certaines idées-force autour desquelles une part importante de la liste de chaque Etat pourrait être présentée, en privilégiant ainsi, dans chaque Etat, la dominante ou les dominantes de son histoire exprimées par des biens culturels très caractéristiques. Un thème de cette nature peut être spécifique à un pays mais peut aussi réunir plusieurs pays.
- 6°) Ainsi se définirait une exploration croisée d'objectifs de types et d'objectifs de thèmes.
A l'intérieur d'un grand type comme les biens antiques d'époque romaine par exemple, on envisagera des sous-thèmes à représenter mais avec un grand souci de sélectivité.
A l'inverse, à l'intérieur d'un grand thème national ou multi-national, des sous-types de biens pourraient être pris également en considération.
- 7°) Dans la division des types de biens une grande distinction s'impose :
 - d'une part, les monuments et biens isolés
 - d'autre part, les villes et ensembles

Cependant, cette division peut apparaître parfois arbitraire et correspondre à une simple convention de présentation. Il a été déjà présenté dans le passé plusieurs biens dispersés mais appartenant à une même zone et réunis par leurs similitudes dans un seul dossier. (Ex.: les grottes ornées de la Vallée de la Vézère, les Forts et Châteaux portugais du Ghana).

Pour des biens ayant des affinités (les cathédrales européennes) mais dispersés dans une large zone, il serait souhaitable de les présenter en dossiers associés. Cela permettrait d'éviter le caractère répétitif de certaines propositions d'inscription.

- 8°) En ce qui concerne les villes, elles peuvent constituer tout aussi bien plusieurs catégories typologiques, que l'illustration de thèmes spécifiques. Il faut reconnaître que les comportements historiques spécifiques de certains pays assez différents des autres inclinent à admettre la présence de villes dans un nombre très variable et qui n'est pas toujours en rapport avec le poids relatif admissible de chaque pays. Dans ce sens, l'Italie est remarquable par vocation historique et par le fait que ses ensembles urbains ont été particulièrement épargnés jusqu'ici.
- 9°) Le critère d'authenticité devra être considéré en fonction de l'autre critère dominant. L'authenticité ne se référera pas seulement à une seule tradition de la restauration, fut-ce celle qui se dégage essentiellement de la Charte de Venise. Toutefois, des restaurations récentes qui n'auraient pas respecté la Charte de Venise n'inciteraient guère à l'inscription sur les listes.
- 10°) Les pays qui vont donc réviser leurs listes doivent être sensibles à l'adaptation de celles-ci à une stratégie générale qui puisse être suggérée et éventuellement adoptée par le Comité du Patrimoine Mondial. Cette stratégie pourrait conduire les Etats intéressés :
- a) à présenter leur liste révisée avant tout nouveau dossier sur un bien particulier
 - b) à présenter une telle liste en se conformant aux divisions typologiques, historiques, géographiques et thématiques ci-dessus exposées
 - c) à suggérer deux niveaux de propositions correspondant à deux paliers d'absorption des dossiers de nomination définitive
- On parviendrait ainsi à deux niveaux de nombre de biens par pays, un certain équilibre étant recherché à chaque niveau entre les Etats en fonction de leurs régulations comparatives universellement reconnues.
- 11°) Ces listes seraient soumises à l'examen de l'ICOMOS. Après échange de vue et approbation, ces listes seraient soumises au Comité du Patrimoine Mondial et chaque pays s'y conformerait pour la préparation des dossiers individuels futurs.
- 12°) Toute cette stratégie pourrait amener l'ICOMOS à suggérer au Comité du Patrimoine Mondial l'adoption de critères plus affinés et de thèmes qui aideraient et couronneraient la démarche générale.
- 13°) Les dispositions précitées sont formulées à l'occasion de la consultation de différents Etats européens qui ont déjà donné des listes indicatives. Elles devraient nécessairement être étendues aux pays européens ayant ratifié mais n'ayant pas encore déposé de listes, en particulier les pays d'Europe Orientale ou Centrale qui ont déposé non des listes mais des dossiers nombreux qui ont entraîné des inscriptions définitives. Il y aura lieu de concerter cette politique avec celle des autres parties du monde.